

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 18 MAI 2017**

### **1. Mise à disposition d'un terrain**

Des cultures dans parcelles jouxtant les lagunes ont été endommagées par des lapins qui y ont élu domicile. Une expertise a eu lieu et une solution préconisée. Il suffirait de semer de la luzerne dans la parcelle intermédiaire pour éviter les dégâts. Le Conseil décide de mettre à disposition de l'Association de Chasse, à titre gratuit ces parcelles (8 000 m<sup>2</sup>), à charge à elle d'effectuer l'ensemencement et les battues s'il y a lieu.

### **2. Instruction des autorisations d'urbanisme**

La Communauté de Communes du Neuvilleois avait mis en place « *un service instructeur des autorisations d'urbanisme* » Ce service payant a donné lieu à une convention qui prévoit plusieurs tarifs selon la complexité du dossier. Le Conseil accepte de signer une convention réaménagée avec la nouvelle Communauté de Communes du Haut-Poitou qui prend en charge les frais d'affranchissement payés jusqu'alors par chaque commune.

### **3. Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)**

Le versement de la PFAC est à la charge du lotisseur qui l'impute sur le prix de vente. Or, dans le Clos Yvette 7 parcelles ont été vendues sans le notaire inclure le tarif de la PFAC. Le Conseil décide d'appliquer à chacun de ces 7 acheteurs le montant de 2 000 €.

### **4. Location de la machine à peinture routière**

La commune dispose d'une machine à peinture routière pour un montant de 4 200 € que des communes voisines ont manifesté le désir de louer. Elle est utilisée sur une période de 3 semaines et sa location ne porte pas préjudice au service. Le conseil fixe le prix de location à 102 € par jour.

### **5. Défense contre les organismes nuisibles**

Afin de favoriser la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques le conseil vote l'adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles pour un montant de 200 € permettant aux habitants de ne payer que 95 € pour la destruction éventuel d'un nid sur leur propriété.

### **6. Gardiennage de l'église**

L'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'église est fixée chaque année. Le Conseil adopte le montant de 120,97 € car le gardien ne réside pas sur place.

## 7. Accueil périscolaire

- ✚ **Convention** : La Mutualité Sociale Agricole intervient dans le financement des activités périscolaires pour les enfants de leurs ressortissants. La convention arrivant à échéance le Conseil vote son renouvellement.
- ✚ **Achat de matériel** : Les jeux extérieurs de la garderie maternelle sont à renouveler. L'équipe a choisi d'acquérir plusieurs petits modules pour un montant de 10 384 €. La CAF intervient financièrement à hauteur de 50 %. Le Conseil vote le plan de financement de 13 983,82 € comprenant le matériel et divers marquages au sol.

## 8. Personnel communal

En fonction des examens, de l'avancement de grade la commune peut supprimer et créer des postes à destination des employés. Le Conseil adopte la suppression de 5 postes et l'ouverture de 5 autres postes et vote le nouveau tableau des effectifs.

## 9. Questions diverses

- ✚ **Déplacement** : 4 personnes à Bucine, 7 personnes (dont 5 jeunes) en Finlande
- ✚ **Accueil** : un nigérien dénommé Cissé a été accueilli avec Mr Breillat
- ✚ **Dates** :
  - **Conseil municipal** : 22 juin et 11 juillet.
  - **Conseil Communautaire** : jeudi, 15 juin 18h 30 à Cissé
  - **Conférence des maires** : mardi 27 juin 18 h
  - **Fête Communale** : sur proposition de la commission fêtes et manifestations la fête communale sera organisée le samedi 2 septembre avec une nouvelle organisation.